



ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS PAR EXCELLENCE

AVIS DE CONTRIBUTION

On trouvera dans une autre page du "Bulletin," les détails des contributions ci-dessous, lesquelles sont dues et payables au Trésorier de la Société, où chaque membre est enregistré, le ou avant le jour de la dernière assemblée de janvier.

Contribution pour maladie, appel No 37.....	\$ 0 20
Contribution aux décès d'épouses, appel No 10.....	0 50
<b>Total.....</b>	<b>\$ 0 70</b>

QUI A DROIT AUX SECOURS

Pour avoir droit aux secours pendant le mois de janvier, il faut rien devoir à la Société, et il faut de plus que la contribution mensuelle du mois de décembre ait été payée, ainsi que l'appel 36 pour contribution à la maladie, le ou avant le jour de la dernière assemblée du mois de décembre.

Celui qui est malade doit faire sa demande de secours d'après le formulaire qui se trouve dans une autre colonne du "Bulletin" et le présenter au Président, au bureau de la Société où il est enregistré, en ayant le soin de l'accompagner du certificat de son médecin constatant la date et la nature de sa maladie.

FORMULE D'APPLICATION POUR SECOURS

(Lieu et date).....1894.

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
DU BUREAU PRINCIPAL

Monsieur,

Je vous informe que, par maladie, je suis arrêté de mon travail et empêché de vaquer à aucune occupation depuis (donner la date de la suspension du travail), et que j'ai désiré retirer les secours accordés par la Société.

Vous trouverez ci-inclus le certificat de mon médecin,

Votre obéissant serviteur  
*signature de l'applicant*

Résidence : No.      rue.....

CERTIFICAT DU MÉDECIN

Je certifie que A. B. est incapable de vaquer à aucune occupation lucrative, souffrirait de..... depuis le.....

.....1894

C. LETARTE,

M. D